

Au nom d'Allah le Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Paix et salut sur le saint Prophète

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à votre auguste Assemblée, conformément aux articles 42 (nouveau) et 73 de la Constitution, pour vous exposer le programme du Gouvernement et un rapport sur le bilan de l'action Gouvernementale pour les dernières années.

Je voudrai d'abord vous exprimer, Honorables Députés, mes très vives félicitations pour la confiance que le peuple a bien voulu vous témoigner pour légiférer en son nom et contrôler l'action du Gouvernement.

Les efforts du Gouvernement porteront sur l'achèvement des chantiers en cours, le lancement de nouveaux chantiers et la mise en place des conditions préalables au lancement des grands projets structurants, programmés dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), conformément aux engagements inscrits dans le programme proposé aux mauritaniens en 2014, par Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

La présente déclaration comporte un rappel de l'essentiel des réalisations enregistrées au cours des quatre dernières années ainsi qu'un exposé des chantiers qui seront achevés en 2019 et ceux dont les travaux de réalisation continueront au-delà de cet horizon.

Il s'articulera autour des trois axes stratégiques suivants :

1. l'affermissement des fondements de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique ;
2. l'édification d'une économie compétitive générant une croissance inclusive ;
3. le développement des ressources humaines et l'extension de l'accès aux services de base.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Les quatre années écoulées du mandat présidentiel ont été marquées par des progrès considérables en matière de consolidation des fondements de l'Etat de droit et d'amélioration de la gouvernance publique, ce qui a permis à l'Etat de prendre en charge, convenablement et efficacement, ses missions régaliennes et de garantir la sécurité et la stabilité du pays.

C'est ici le lieu d'exprimer la grande fierté que nous ressentons de voir notre cher pays cité comme exemple de réussite dans son approche originale définie par Son Excellence Monsieur le Président de la République, sur la base des principes de tolérance et d'ouverture, prônés par notre sainte religion ; approche qui concilie les impératifs de sécurité avec les exigences du développement.

Le Gouvernement poursuivra, avec vigueur et détermination, la promotion de cette approche multidimensionnelle de développement.

Dans ce cadre, l'Etat poursuivra le renforcement de nos forces armées et de sécurité en mettant à leur disposition, les moyens nécessaires pour la consolidation du niveau d'opérationnalité, leur permettant de remplir, leurs missions traditionnelles et celles qui leur sont dévolues pour la contribution au maintien de la paix aux niveaux régional et international.

Il convient de rappeler que d'importantes réalisations ont été accomplies entre 2014 et 2018 portant sur le recrutement, la formation, l'équipement du personnel, la construction d'infrastructures adéquates ainsi que l'acquisition de parcs automobiles variés et d'équipements spécifiques de défense et de maintien de l'ordre.

Aussi, le Gouvernement continuera à apporter l'appui nécessaire à la protection civile pour lui permettre d'être en mesure de s'acquitter de sa mission vitale dans un contexte caractérisé par l'émergence de nouveaux risques liés à l'urbanisation et au développement industriel de notre pays.

Parallèlement, d'importantes réformes visant la modernisation de l'administration territoriale, son rapprochement des citoyens et l'amélioration de la qualité de ses services, ont été entreprises. Ces réformes ont porté notamment sur la réorganisation des structures, le renforcement des effectifs et des capacités de l'encadrement, la révision du découpage administratif, la création de nouvelles circonscriptions administratives et la mise en place d'un statut particulier des administrateurs.

En outre, des efforts conséquents ont été déployés pour l'amélioration des conditions de travail des autorités administratives à travers la construction d'infrastructures, l'acquisition d'équipements et l'augmentation des crédits de fonctionnement alloués aux circonscriptions administratives.

Concernant l'état civil biométrique, la période 2014-2018 a connu la consolidation des acquis liés à la mise en place du Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés (SIGPTS) portant sur l'enrôlement biométrique, la production des titres sécurisés et autres applications.

Dans ce cadre, le programme de construction des 168 centres d'accueil des citoyens dans les chefs-lieux des communes se poursuit. D'ores et déjà, 124 d'entre eux ont été réceptionnés contribuant ainsi au rapprochement des citoyens à ce service.

Le Gouvernement continuera à appuyer cette institution vitale qui contribue substantiellement, en plus de son rôle décisif en matière de sécurisation de la gestion des registres des populations, à la modernisation des procédures administratives relatives au pèlerinage, aux affaires sociales, à la santé, à l'habitat, à la communication, à l'éducation, au transport.

En matière de décentralisation et de développement local, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités des acteurs, des structures d'encadrement et de pilotage de la décentralisation.

Dans ce cadre, le Programme National Intégré d'appui à la Décentralisation, au Développement Local, à l'Emploi des Jeunes a financé 563 projets de construction d'infrastructures socio-économiques au profit de 100 communes pour un coût global avoisinant 1,4 milliards MRU. Ces projets concernent l'éducation, la santé, les routes, les réseaux d'adduction d'eau, l'électrification, les marchés municipaux et les sièges des communes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Convaincu du rôle de la justice dans la consolidation de l'Etat de droit, la préservation des droits des citoyens et la mise en place des conditions nécessaires pour l'essor économique, l'émancipation sociale et l'épanouissement individuel, le Gouvernement a engagé au cours de la période 2014-2018 d'importantes réformes portant sur le cadre législatif et réglementaire de ce secteur, le renforcement des capacités de ses ressources humaines et l'amélioration de ses infrastructures.

Ces réformes ont permis de renforcer et de mettre à niveau notre arsenal juridique dans les domaines de l'assistance judiciaire, de la prévention de la torture, de la lutte contre les séquelles de l'esclavage et la corruption.

La mise en œuvre de ces réformes, s'est traduite par la mise en place de plusieurs juridictions et pôles spécialisés qui permettent aujourd'hui de lutter efficacement contre la gabegie et toutes les formes de criminalité transfrontalière comme le trafic des stupéfiants et celui des êtres humains, ainsi que l'immigration clandestine, le blanchiment d'argent et le terrorisme.

Dans cette optique, les conditions de détention se sont nettement améliorées, à travers la construction de nouvelles prisons respectant les standards internationaux, la réhabilitation, l'équipement de prisons existantes et de meilleures conditions sanitaires, nutritionnelles et d'insertion des prisonniers.

Par ailleurs, le principe d'amnistie a été consacré dans la politique pénale et les droits et devoirs du détenu largement vulgarisés auprès de la population carcérale à travers la production et la diffusion d'un guide spécialement élaboré à cet effet.

En 2019, le Gouvernement poursuivra les actions en cours, à travers le renforcement de la mise aux normes standards de l'administration pénitentiaire, le lancement du programme de construction de prisons centrales dans tous les chefs-lieux des Wilayas et oeuvrera en particulier à promouvoir l'accès à la justice, en favorisant l'utilisation des Modes Alternatifs de Résolution des Conflits (MARC).

Sur le plan politique, les dernières années ont été marquées par la consolidation de notre démocratie à travers la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles, issues de l'accord politique conclu le 20 octobre 2016 entre la majorité et l'opposition. A cet égard, le référendum du 5 août 2017 et les dernières élections législatives, régionales et locales, qui ont connu une large participation des partis politiques, ont abouti à une recomposition du paysage institutionnel de notre pays dont votre auguste Assemblée constitue une parfaite illustration.

Ces réformes nous permettent aujourd'hui, entre autres, d'avoir un hymne national et un drapeau qui reflètent notre diversité culturelle et notre allégeance à la patrie.

Le Gouvernement prendra les dispositions idoines pour l'organisation dans de bonnes conditions des prochaines échéances électorales. D'ores et déjà, les moyens financiers nécessaires à cet effet ont été programmés dans le cadre du projet de loi des finances initiale 2019.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement s'est attelé au cours des quatre dernières années à mettre en œuvre la politique nationale de promotion et de protection des Droits de l'Homme. Notre pays a activement participé aux différentes rencontres internationales, régionales et sous régionales, présenté les rapports qui lui sont dus, et suivi la mise en œuvre des conventions ratifiées par la Mauritanie.

Par ailleurs, le Gouvernement a parachevé la mise en œuvre des recommandations de la feuille de route sur l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage. Cette mise en œuvre a permis la révision du corpus juridique, la promotion et protection des droits économiques et sociaux et la sensibilisation sur les droits humains.

Dans le domaine de promotion d'une politique nationale de l'action humanitaire et de secours d'urgence, le Gouvernement a mené plusieurs actions d'assistance aux personnes concernées, à travers les interventions du Fonds National d'Aide et de Secours qui a réalisé des activités génératrices de revenus d'un financement de 69 862 520 MRU et des pôles de développement intégré (PDI) d'un financement de 2 440 000 MRU, en plus des aides sociales au profit d'indigents, malades et victimes d'incendie.

Au cours de l'année 2019, sera engagé, un plan de modernisation du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile et de ses outils de travail.

Un projet de loi relative à la société civile sera soumis à votre auguste Assemblée. Ce projet vise à encourager l'implication effective des associations dans le contrôle citoyen de l'action publique et la clarification du statut d'utilité publique.

En outre, le Gouvernement poursuivra l'interaction avec les mécanismes des droits de l'Homme, l'élaboration, la présentation des rapports en vertu des engagements régionaux et internationaux et le renforcement des actions humanitaires au profit des populations nécessiteuses.

Monsieur le Président, Honorables Députés

Dans le domaine de la presse et de la communication, les efforts des pouvoirs publics au cours des dernières années se sont traduits par la libéralisation de l'espace audiovisuel, la suppression du délit de presse, l'élaboration d'une stratégie nationale de communication pour le développement, l'adoption d'un code de la publicité, la dotation des médias du service public d'équipements modernes, et la création d'un fonds d'appui aux médias privés.

La libéralisation de l'espace audiovisuel s'est traduite par l'émergence de radios et télévisions privées qui contribuent aujourd'hui à la promotion de la liberté d'expression et du débat public.

Ces efforts ont permis à notre pays de réaliser d'importants progrès et d'être, en conséquence classé parmi les pays où la presse jouit de la plus grande liberté aussi bien en Afrique que dans le monde arabo-islamique.

En termes de perspectives, la création d'une maison de la presse, la mise en place d'une régie de publicité, la restructuration du fonds d'appui à la presse privée et l'élaboration d'une feuille de route pour le secteur des médias publics sont programmées.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le domaine diplomatique, notre pays, sous l'impulsion de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a enregistré ces dernières années des succès considérables grâce à une politique étrangère performante et proactive, soucieuse de préserver les intérêts nationaux.

L'œuvre de redynamisation de l'action diplomatique s'est traduite par une présence accrue sur la scène internationale tant au niveau des organismes et des conférences et forums mondiaux qu'à travers notre éclatante réussite dans l'organisation du 27ème sommet de la ligue arabe et du 31ème sommet de l'Union africaine.

En outre, notre pays a joué un rôle central dans la création du G5 Sahel et l'impulsion de son action en faveur de la paix et de la stabilité dans la région et dans le monde. Il a apporté sa contribution notoire aux efforts de recherche de solutions aux crises régionales et a participé activement aux opérations de maintien de la paix en Centrafrique et en Côte d'Ivoire, sous l'égide des Nations Unies.

S'agissant de nos compatriotes à l'étranger, notre politique s'est attelée à assurer leur sécurité personnelle et celle de leurs biens et à préserver leur dignité dans les pays d'accueil. A cet effet, un centre d'écoute a été créé depuis deux ans au sein du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération pour répondre aux besoins de nos ressortissants à l'étranger, en cas de situation de crise.

En matière de gouvernance économique, le Gouvernement est conscient que la croissance économique et le partage équitable de ses fruits constituent des enjeux majeurs pour la stabilité de notre pays et la pérennisation de notre démocratie. C'est entre autres, pour cette raison que nous nous engageons à mettre en place une politique de développement durable portée par une économie ouverte et diversifiée, où le secteur privé joue pleinement le rôle qui lui sied et où les inégalités territoriales seront réduites.

A cet effet, le Gouvernement poursuivra les politiques économiques volontaristes mises en place ces dernières années pour obtenir des taux de croissance élevés afin de réduire la pauvreté et lutter efficacement contre le chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes. C'est dans ce cadre qu'une stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée pour la période 2016-2030 a été élaborée et mise en œuvre afin de consolider et d'améliorer les résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté et de l'inégalité.

Cette stratégie s'est accompagnée d'une rénovation du cadre légal des finances publiques par l'adoption d'une nouvelle loi organique relative aux lois de finances promulguée cette année. Ce nouveau cadre garantira plus de modernité, de sincérité budgétaire et comptable, d'efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat et de reddition des comptes de la part des gestionnaires. Il instaure l'obligation de mettre l'information budgétaire et financière à la disposition du parlement et des citoyens. C'est ainsi que le projet de loi de finances doit désormais être porté à la connaissance du public dès son adoption en Conseil des Ministres.

En matière de lutte contre la corruption, d'importantes avancées ont été enregistrées sur la voie de la mise en œuvre de la stratégie nationale y afférente. C'est ainsi qu'un

ensemble de dispositions et d'actions concrètes de lutte contre la corruption ont été entreprises dont la redynamisation des organes de contrôle, la réforme des marchés publics qui a permis la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation en vue d'une plus grande transparence dans la gestion de la commande publique, l'adoption en 2015 d'une loi d'orientation sur la lutte contre la corruption, l'adoption en 2016 d'une loi de lutte contre la corruption, l'adoption de mesures énergiques contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et enfin la création d'un tribunal spécialisé dans le domaine de la lutte contre la corruption et d'un pôle financier (parquet et tribunal d'instruction).

Dans le cadre de ses plans d'action sur les quatre dernières années, l'IGE a procédé à l'exécution de 107 missions 18 missions achevées et 9 en cours d'exécution ou en phase de contradiction. Ces missions ont permis de constater des préjudices financiers pour un montant total de 719 262 822 MRU, dont 120 millions en 2018.

Par ailleurs, l'édification d'une économie compétitive, entreprise depuis l'arrivée au pouvoir du Président Mohamed Ould Abdel Aziz, a permis d'obtenir au cours des quatre dernières années un taux moyen de croissance de 2,9%, grâce notamment au maintien des grands équilibres macroéconomiques, à la lutte contre l'inflation, à l'augmentation de l'investissement public et à l'encouragement de l'investissement privé. C'est ainsi qu'au cours des quatre dernières années, 126 conventions de financement ont été signées pour un montant avoisinant 90 milliards MRU, dont près de 70% sous forme de dons. Ces financements ont été orientés vers des secteurs clés de l'économie tels que le pastoralisme, la pêche, l'agriculture, l'énergie, la protection sociale, la gouvernance, et les NTIC.

Dans le domaine du climat des affaires, les grandes réformes de ces dernières années ont permis à notre pays de gagner, entre 2015 et 2018, 28 places dans le classement du « Doing business », ce qui reflète d'une manière générale l'élan réformateur entrepris par notre pays. Ce progrès a été accompagné, entre autres, par l'adoption du code des droits réels, de la résolution des petits litiges, de la suppression des droits d'enregistrement pour les PME/PMI, du nouveau code des douanes et de la loi bancaire. Les succès enregistrés ouvrent le chemin vers l'objectif à court terme de notre pays qui est de figurer parmi les 100 premiers Etats au niveau du classement de cet indicateur.

Convaincu que la promotion du secteur privé ne pourra donner les résultats escomptés que dans un environnement de justice forte, rapide, égalitaire et proche des justiciables, le Gouvernement s'engage à adopter et soumettre à votre auguste assemblée un Code de l'arbitrage révisé et une réforme de la loi sur les procédures collectives d'apurement des passifs.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Les questions d'environnement sont au cœur de l'action du Gouvernement. Durant les quatre dernières années, les efforts ont porté sur la protection de nos ressources naturelles, la sauvegarde des pâturages, la lutte contre la pollution, la désertification et la préservation de la biodiversité. La politique du Gouvernement s'est inscrite durant cette période dans le cadre des plans quinquennaux couvrant les périodes 2012 à 2016, et 2017 à 2021.

Dans ce cadre, le Gouvernement engage, chaque année, d'octobre à mars, une campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse à travers

l'entretien du réseau national de pare-feux long de 13 000 km. Par ailleurs, la restauration du milieu naturel se poursuit à travers la production de plus de 3 millions de plants au niveau des différentes wilayas, la réalisation de 494 000 m linéaires de clayonnage, la mise en défens de 550 ha au niveau de 8 Wilayas. Dans le cadre de la Stratégie Nationale de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, nous avons d'ores et déjà réalisé la fixation des dunes pour huit sites et les sites pilotes de production maraîchère et de plants sont opérationnels au niveau des localités de Boutalhaya, Mouftah El kheir et Naim au Trarza et Baghdad au Brakna.

Dans le domaine de la préservation de la diversité biologique, les parcs de Diawling et d'Awleigatt ont bénéficié de travaux d'aménagement portant notamment sur l'amélioration de l'accessibilité pour le premier et de meilleures fonctionnalités pour le second. Par ailleurs, deux aires protégées de 10000 km² chacune ont été créées à Yaghref et Tichit et bénéficieront de la réintroduction des outardes.

La lutte contre la pollution a permis la saisie de plus de 44 tonnes de sacs et sachets plastiques souples ainsi que l'exportation, pour traitement, de plus de 11 000 tonnes de déchets contenant des substances dangereuses.

Dans le cadre des travaux pour la protection de la ville de Nouakchott contre l'érosion côtière et les incursions marines, les fixations mécanique et biologique d'une brèche de 461 m de longueur et de 10 m de largeur sur le cordon dunaire du littoral ont été achevées et une deuxième brèche sera fixée avant la fin de l'année.

Le Gouvernement a élaboré et validé plusieurs stratégies visant la protection et la préservation de nos ressources naturelles. C'est ainsi qu'ont été validés la Stratégie Nationale pour les Aires Marines Protégées (AMP), la Stratégie Nationale pour les Zones Humides Terrestres, la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action 2011-2020 (NBSAP) et la Stratégie Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (SNEDD) à l'horizon 2030 et son plan d'action pour la période 2017-2021.

Dans les prochaines années, le Gouvernement continuera à mettre en œuvre ces stratégies en s'appuyant sur ses ressources propres et celles provenant de ses partenaires au développement. Le programme de protection des pâturages, les travaux de restauration du milieu naturel, la production et la plantation d'arbres et la campagne de reboisement de l'Agence Nationale de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte seront poursuivis. Enfin, le Gouvernement présentera au Parlement en 2019, un projet de loi sur les réserves maritimes, côtières et continentales et un projet de loi consacrant le principe pollueur-payeur.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La modernisation de notre administration publique a fait l'objet ces quatre dernières années d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, soucieux d'améliorer son efficacité à travers, notamment, le renforcement des capacités institutionnelles de ses ressources humaines et l'amélioration de la qualité de ses services publics.

Dans ce cadre, la gestion statutaire des agents de l'Etat a été renforcée et un nouveau système d'information pour leur gestion administrative et financière est actuellement dans sa phase de test et d'expérimentation par les administrations concernées et sera opérationnel au cours de l'année 2019.

Les différents secteurs de l'Etat ont contribué à l'engagement de centaines de jeunes sortants de l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature et d'autres écoles professionnelles ou institutions académiques.

C'est ainsi que le nombre global des recrutements a atteint plus de 6.020 cadres au profit des secteurs Gouvernementaux dont 1420 en 2018.

Par ailleurs, un statut particulier des agents contractuels de l'Etat sera adopté au cours de l'année 2019 et consacrera la réforme entreprise pour l'assainissement de la gestion des ressources humaines de l'Etat.

Les textes d'application du code de travail ont été révisés et seront adoptés au cours de l'année 2019. Dans le souci de protéger les droits des travailleurs à travers une meilleure mise en œuvre de la législation du travail et de la protection sociale, une campagne d'application de la réglementation a été lancée sur toute l'étendue du territoire national et sera renouvelée en cas de besoin.

En matière de sécurité sociale, le système d'exploitation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a été informatisé, ses résultats financiers ont été améliorés et toutes les wilayas ont été couvertes par ses représentations régionales.

Par ailleurs, l'application de la décision de retenue à la source des cotisations a permis d'améliorer le recouvrement auprès des établissements publics, permettant ainsi aux personnels de ces établissements de bénéficier d'une protection sociale adéquate.

Les efforts du Gouvernement continueront à être orientés vers la facilitation de l'accès aux services de cette institution et l'amélioration de ses finances.

La réforme visant l'assainissement de la situation des dockers du Port de Nouakchott, est arrivée à sa phase finale. L'incitation financière et le paiement des droits permettant aux intéressés de bénéficier d'une pension au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, ont coûté à l'Etat plus de 100.000.000 MRU.

Le plan national d'éradication du travail des enfants et le programme de lutte contre le travail forcé continuent d'être mis en œuvre. Pour garantir une prise en charge appropriée de la problématique du travail des enfants dans le milieu agro-pastoral, une étude a été lancée en 2018. Elle permettra en 2019, une meilleure connaissance de la situation et dégagera les solutions les plus adaptées à son traitement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Président de la République, le Gouvernement a jeté les bases d'une économie ouverte, compétitive et inclusive. Les efforts du Gouvernement se sont focalisés depuis 2014 sur la réduction de l'impact négatif des chocs exogènes sur l'économie nationale, la lutte contre l'inflation et l'encouragement de l'investissement privé.

En matière de politique monétaire et de change, les efforts ces dernières années ont porté d'une part, sur la rénovation de son cadre, à travers la mise en place d'une panoplie d'instruments permettant à la Banque Centrale de mieux réguler la liquidité bancaire, et d'autre part sur la mise en place d'une politique de change flexible, ce qui a contribué à l'amortissement des chocs extérieurs, à la préservation de la compétitivité

extérieure et au renforcement des réserves de change de la BCM dont le niveau a atteint 900 millions USD fin octobre 2018, soit près de 6 mois d'importation de biens et services.

Dans le cadre des activités de financement de l'économie, la CDD a accordé des prêts d'un montant plus de 1 milliard MRU à 400 PME opérant dans différents secteurs d'activité de l'économie nationale, concourant ainsi à la création de plus de 3000 emplois temporaires et permanents.

Par ailleurs, le fonds de soutien à l'emploi, lancé en 2012 par Son Excellence Monsieur le Président de la République, en réponse à la problématique de l'emploi en général, et celui des jeunes en particulier, a permis le financement de plus de 7600 projets d'auto-emplois pour un montant de 713 Millions MRU.

Les réformes et politiques économiques engagées, ces dernières années, seront poursuivies et approfondies pour permettre à notre pays d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en matière de réduction de la pauvreté et d'inégalité. Le Gouvernement table sur un taux de croissance moyen de plus de 5% pour les cinq prochaines années et sur un excédent budgétaire moyen de 0,6% du PIB sur la même période. En 2019, l'économie connaîtra un taux de croissance du PIB d'environ 4,6 %, un excédent budgétaire de 0,2% du PIB et une inflation de moins de 4%. Le Gouvernement continuera également les efforts visant à garantir la stabilité et la solidité du système financier.

Dans cette optique, Le Gouvernement maintiendra un bon niveau d'investissement (41% des dépenses de l'Etat) en dépit d'un contexte international défavorable (hausse des prix des hydrocarbures, faible niveau et volatilité des prix des minerais). Ainsi les dépenses d'investissement, notamment sur financement intérieur seront quasiment maintenues à leur niveau en 2018 (13,29 milliards de MRU, soit -0,6%) et celles sur ressources extérieures augmenteront légèrement (14,75 milliards de MRU, soit +1,75%).

Les prochaines années connaîtront aussi l'amélioration des conditions de financement de l'économie notamment par la réduction du coût du crédit et l'élargissement de l'accès aux services financiers, ainsi que l'accroissement de l'inclusion financière à travers la préparation dès 2019 d'un nouveau cadre juridique et réglementaire plus adapté à l'innovation, en particulier le « Mobile Paiement » dont le potentiel est encore inexploité dans notre pays en dépit de l'important usage du téléphone portable parmi la population. Le marché des titres islamiques, lancé en 2017, sera développé et étendu pour qu'il puisse jouer, à l'horizon 2020, le rôle qui doit être le sien dans le financement de l'économie.

Les actions permettant de promouvoir l'émergence d'industries de transformation, notamment dans l'agroalimentaire et l'intégration des secteurs de la pêche, de l'élevage et des mines à l'économie, seront poursuivies.

Pour que les objectifs de croissance durable et inclusive, tels que définis dans le premier plan d'action de la SCAPP (2016-2020), soient atteints, le programme de développement et d'entretien des infrastructures structurantes sera poursuivi.

Dans le domaine des infrastructures routières, en plus des 1486 km construits et les 209 réhabilités ces quatre dernières années, l'année 2019 verra le lancement ou la poursuite de la construction et de la réhabilitation des routes Benichab-RN4 et RN1-Benichab,

Zravia-Tamchekett, Néma-Bangou-Basseknou-Vassala, Kiffa-Boumdeid, Néma-Nbeiket Lehwache, les lots 1 et 2 de la route Atar-Tijikja, Nouakchott-Rosso, Aweinatt-Z'Bill-Djiguenni, Kaédi-Maghama, R'Kiz-Mederdra et PK58-PK108 de la route Nouakchott-Boutilimitt, ainsi que le lancement des travaux du Pont de Rosso et de l'échangeur du carrefour Madrid dit « Echangeur de l'Amitié ».

En matière de transport terrestre, la Société de Transport Public a été restructurée et sa flotte renforcée.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, le Gouvernement procèdera à la révision du Code de la Route et à l'actualisation de la Stratégie Nationale de la Sécurité Routière.

En matière de transport maritime, le Gouvernement continuera les efforts visant à augmenter les capacités portuaires de notre pays. Les travaux de construction des ports de Tanit et de N'Diago se poursuivent. En outre, un port en eau profonde sera construit à Nouadhibou, un terminal à conteneurs et une jetée pétrolière seront construits à Nouakchott dans le cadre d'une approche de Partenariat Public-Privé. Ces infrastructures, dont les travaux seront lancés en 2019 devraient être opérationnelles au plus tard en 2022.

Dans le domaine du transport aérien, les réalisations ont porté sur la construction des aéroports de Nouakchott « Oum-Tounsi », de Teyarett El Wassaa et de Bir Oum Grein ainsi que sur la réhabilitation des aéroports de Zouérratt, Nouadhibou, Atar et Néma. Par ailleurs, pour préserver et rentabiliser l'Aéroport International d'Oum Tounsy, sa gestion sera confiée, dès 2019, à un opérateur international spécialisé. Enfin, la flotte de Mauritania Air lines sera renforcée par l'acquisition de deux nouveaux appareils, ce qui lui permettra d'élargir son réseau vers de nouvelles destinations.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les principales réalisations en matière d'électricité ont porté sur la construction d'une centrale éolienne de Nouakchott de 30 MW en 2015, d'une centrale duale à Nouakchott Nord de 180 MW en 2016, et d'une centrale solaire à Nouakchott de 50 MW en 2017. Hors réseau, huit localités desservies par des centrales thermiques ont été hybridées grâce à des unités solaires pour un total de 16,6 MW (Atar, Aioun, Aleg, Boutilimit, Akjoujt, Chami Boulanouar et Benichab) et sept nouvelles centrales hybrides thermiques/solaires ont été construites (Kiffa, Néma, Adel Bagrou, Birette, Ndiago, Boustaila, Tendakmadjek). Ce sont ainsi près de 290 MW de capacités additionnelles qui ont été installées au cours de cette période.

Dans le domaine du Transport et de la Distribution, des programmes d'extension et de renforcement de réseaux ont été réalisés à Nouakchott, Nouadhibou, ainsi que dans les principales villes du pays. De plus, des projets de développement des réseaux de répartition et de distribution ont été mis en œuvre à l'intérieur du pays (lignes moyenne tension Aleg-Boghé, Boghé-Kaédi, Echram-Kamour, Guerrou-Kiffa, Timberdra-Néma-Nbeiket Lahwache, Néma-Adel Bagrou) ainsi qu'à Nouakchott, avec la densification du réseau, le renforcement du système d'évacuation par cinq nouveaux postes sources et de 12 nouvelles liaisons 33 KV entre lesdits postes sources pour une longueur totale de près de 120 km.

Enfin, le Centre National de Conduite, en cours d'essai, permettra d'offrir une gestion moderne, optimale et efficace du système électrique et d'améliorer significativement la qualité du service public. Par ailleurs, la part des énergies renouvelables dans la production de la SOMELEC est estimée à environ 50% en 2018, ce qui fait de notre pays un des leaders en Afrique en matière de pénétration des énergies propres.

Les efforts visant l'augmentation de l'offre, l'amélioration de l'accès, la diversification du mix énergétique et la réduction des coûts, vont se poursuivre en 2019 et au-delà.

Au niveau de la production du réseau interconnecté, les travaux de construction du parc éolien de Boulanouar de 100 MW et de la centrale hydroélectrique de Gouina de 144 MW (quote-part 48 MW) vont se poursuivre.

S'agissant de la répartition et de la distribution, le Plan d'Investissement comprend l'étude d'un ensemble de projets de lignes moyenne et basse tensions réparties sur l'ensemble du pays. Parmi ces projets, le financement de la boucle Kaédi-Selibaby-Mbout est déjà acquis et l'appel d'offres y afférent sera lancé début 2019. En outre, les travaux d'électrification du triangle de l'espoir (Aftout Echergui) débutés il y a peu, vont se poursuivre en 2019 ainsi que l'alimentation électrique des périmètres agricoles sur l'axe Rosso-Boghé. Par ailleurs, le projet d'Interconnexion avec le réseau de l'OMVS (ligne 33 kV Boutilimit-Sangrava, et 90 kV Boghé-Aleg) sera finalisé au cours de l'année 2019.

Concernant le Transport, l'objectif visé est de doter le pays, à l'horizon 2022, d'un système moderne de transmission, en mesure de favoriser le transport de l'électricité dans les principaux centres de consommation du pays et de permettre les échanges d'énergie avec les pays limitrophes. Dans ce cadre, les lignes ci-après sont en cours de construction ou de passation de marchés :

- Une ligne haute tension Nord reliant Nouakchott à Nouadhibou ;
- Une ligne haute tension Nord Est reliant Nouakchott à Zouératt en passant par Akjoujt et Atar ;
- Une ligne haute tension Sud reliant Nouakchott à Dakar ;
- Une ligne haute tension Est reliant Kiffa à Tintane avec un raccordement Tintane-Kayes.

Par ailleurs, les études de faisabilité des lignes Chami-Akjoujt et Nouakchott-Kiffa seront finalisées en 2019.

Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs), le Gouvernement s'est attelé à étendre les réseaux de télécommunication aux zones non couvertes. Ainsi, un projet a été lancé en 2016, afin de couvrir, dans le cadre du programme d'accès universel aux services de communications électroniques, les zones nord sur l'axe routier Zouerate-Bir Oumgrein-Ain Bintily et toutes les villes et localités situées sur cet axe. Cette couverture est maintenant complètement réalisée.

Concernant le développement des réseaux haut débit, le marché pour la construction des tronçons de réseaux en fibre optique du projet WARCIP a été signé et mis en vigueur le 13 juin 2018. Ce réseau, dont le lancement des travaux de construction sera effectué incessamment, permettra de rendre disponible l'internet haut débit dans les capitales des

wilayas du Hodh Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Guidimagha, Gorgol, Trarza, Brakna, Adrar et Inchiri.

Pour permettre l'accès au haut débit transporté par réseaux en fibre optique, un appel d'offres, pour l'introduction de la technologie de l'internet mobile de grande capacité (LTE-4G) a été lancé. Il devrait permettre de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des services.

Le Gouvernement prendra en 2019, les mesures qui s'imposent pour accroître le niveau de concurrence et d'investissement privé sur le marché de gros et de détail du haut débit. Dans ce cadre, il adoptera une stratégie de Service Universel (SU) orientée vers le haut débit et le désenclavement numérique du territoire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le développement des secteurs porteurs de croissance s'est fait au cours des quatre dernières années dans le cadre d'une politique de gestion durable à travers la mise en œuvre de stratégies sectorielles visant à valoriser les potentiels et à maximiser l'impact positif sur l'ensemble de l'économie.

C'est ainsi qu'au niveau du secteur des hydrocarbures amont, la stratégie de promotion de nos ressources pétrolières, basée sur la clarté, la transparence et l'attractivité du cadre légal et réglementaire, a permis à notre pays de devenir une destination privilégiée des grands opérateurs, comme BP, ExxonMobil, Shell et Total. Par ailleurs, des améliorations notables ont été introduites au niveau des termes économiques des Contrats Exploration Partage (CEPs) permettant d'en renforcer le contenu local.

La préparation du développement de la première phase du champ Grand Tortue Ahmeyim(GTA) se poursuit avec la signature de l'Accord de Coopération Inter-états, la décision finale d'investissement est attendue avant la fin de l'année et le démarrage de la production de gaz prévu en 2021.

Concernant le secteur aval, les actions ont été recentrées autour de la sécurisation et de l'amélioration du système d'approvisionnement du pays en hydrocarbures, la réhabilitation des infrastructures et la rénovation du cadre légal et réglementaire.

Les perspectives dans ce domaine, porteront sur la construction de nouvelles installations de réception (chargement/déchargement) ainsi que l'extension des capacités de stockage au niveau de la zone sud et la réhabilitation des capacités de stockage de la zone nord, ce qui permettra l'amélioration des conditions d'approvisionnement du pays.

Dans le secteur minier, les efforts ont porté sur la diversification de la production. Dans ce cadre, de nouveaux permis d'exploitation ont été octroyés pour des substances variées (Or, Phosphate, Quartz et Sables noirs). Ces permis intègrent le principe de la participation de l'Etat à hauteur de 10% à 20%. A cela s'ajoute l'amélioration de la gestion du cadastre minier par la mise en place d'un système d'information et de numérisation des données et d'un Portail Géo-scientifique.

Enfin, pour encourager et encadrer la petite exploitation minière, un cadre légal a été défini, adopté et mis en œuvre. Les prochaines années verront la poursuite des efforts visant à améliorer l'attractivité du secteur minier et à augmenter ses retombées

économiques. Dans ce cadre, la refonte globale du code minier sera poursuivie et la nouvelle stratégie minière sera finalisée en 2019. L'encadrement de l'activité d'exploitation artisanale de l'or sera renforcé et de nouvelles zones, dédiées à l'orpaillage, seront créées ainsi que la mise en place de comptoirs pour la commercialisation des productions artisanales.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

La mise en œuvre de la stratégie du secteur de la pêche pour la période 2015-2019 a permis une nette augmentation du produit des exportations de ce secteur. Les exportations globales des produits de la pêche sont en augmentation et ont atteint en 2018, en valeur, 30 milliards MRU, contre 14,6 milliards en 2014. En 2018, le chiffre d'affaires du secteur est estimé à plus de 900 millions de dollars US, contre 450 millions en 2014; il génère actuellement environ 60 000 emplois dans toutes les filières des pêches maritimes (marins, industries et activités connexes).

Par ailleurs, le plan de développement de la pêche continentale et le cadre juridique ont été élaborés et des bassins de pisciculture ont été installés à Mbout pour la production des alevins pour l'ensemencement des lacs et autres points d'eau permanents. Dans le domaine du développement de la pêche artisanale, le rythme de production du bateau type a été augmenté (4 à 5 par mois), une procédure de vente transparente a été mise en place et un nouveau modèle de bateau destiné à la pêche pélagique sera commercialisé avant la fin de l'année.

La politique de valorisation de nos produits de pêche sera poursuivie dans les prochaines années à travers l'achèvement du port de Tanit, la viabilisation des pôles du Pk 144, Pk 93 et Pk 28 (Routes, adduction d'eau et électrification), l'extension de la société des Chantiers Navals de Mauritanie (CNM), la construction d'un débarcadère et d'un centre de développement de la pêche continentale à Kaédi, le développement de la pêche au niveau du lac de Mahmouda et la construction d'une écloserie artisanale au niveau du barrage de Foum Gleita.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le développement de l'agriculture et de l'élevage a toujours été au centre de l'activité Gouvernementale depuis 2009. Cette préoccupation s'est matérialisée par la mise en œuvre effective de la stratégie de développement du secteur qui a mis l'accent sur l'augmentation des superficies cultivables, la diversification agricole, la maîtrise des eaux, l'amélioration de la santé du cheptel, le développement de la productivité animale, le renforcement des capacités des acteurs et la définition d'un mécanisme de financement de l'agriculture.

Les travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'amélioration du système d'irrigation et de drainage ont porté sur plus de 10 825 ha au cours des quatre dernières années au profit de 16185 ménages et de 185 diplômés producteurs. A cela s'ajoutent des superficies devenues potentiellement irrigables suite à la construction du chenal de l'Aftout Essahili(55km) qui sont de l'ordre de 27.000 ha. Par ailleurs, les systèmes de cultures pluviales ont fait l'objet d'une attention particulière, notamment la maîtrise des eaux de surface à travers la mise en œuvre d'un programme annuel d'entretien courant de barrages ainsi que la construction et la réhabilitation de 9 barrages, de 456 digues,

diguettes et seuils permettant ainsi la mise en valeur de 12 940 ha et la restauration et la conservation de 3340 ha de terres agricoles en zones pluviales.

En matière de diversification agricole, des efforts ont été consentis pour le développement des cultures maraichères et la poursuite de l'introduction de la culture du blé. En outre, un ambitieux projet de développement des cultures fourragères sera lancé à Nbeikett Lehwache.

Les efforts dans le domaine oasien ont porté sur la réalisation de 917 unités d'irrigation avec pompage en énergie solaire pour les palmeraies au niveau des wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba, du Hodh El-Gharbi et du Hodh Echarghi pour irriguer 212 000 palmiers dont 65 000 nouvellement plantés ainsi que sur la lutte contre le charançon rouge et autres ennemis de cultures.

Des efforts substantiels ont été entrepris ces dernières années à tous les niveaux de la filière rizicole, ce qui a contribué, entre autres, à la nette amélioration de sa qualité, à son écoulement et à la forte baisse du volume des importations de ce produit qui sont passées de 165 230 tonnes en 2014 à 46 778 tonnes en 2017.

Les efforts consentis en matière de diversification agricole seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole-PNDA (2016-2025). Ainsi en 2019, les travaux d'aménagement de 3500 ha et le curage de Laouija à R'Kiz au Trarza sur 42,5 km seront poursuivis pour un coût total de 900 millions MRU. Seront lancés aussi les travaux visant l'approfondissement du marigot de Koundi sur une longueur de 36 km et le drainage de l'Aftout Essahli pour un coût total de 345 millions MRU. En outre, le programme de construction et de réhabilitation des barrages, des digues, diguettes, seuils et cordons sera poursuivi, notamment les barrages de Seguellil et Oum Echenad en Adrar, de Kourouray et Brouda en Assaba, de Tweimirit au Hodh Gharbi et de Bethingul au Gorgol ainsi que la réalisation de 8 seuils en Adrar et au Tagant. Il est prévu aussi la réhabilitation des ouvrages de Maghama pour permettre la mise en culture d'importantes superficies en décrue améliorée.

En matière d'élevage, les efforts se sont focalisés ces dernières années sur la mise en œuvre de politiques et de programmes tendant, d'une part, à moderniser ce secteur et à l'intégrer à l'économie et, d'autre part, à préserver le cheptel en cas de situation d'urgence (épidémies et sécheresses).

Dans ce cadre, la modernisation des infrastructures techniques a été poursuivie à travers la construction et l'équipement du Centre National de Développement des Camelins, du Centre National de Formation sur les Techniques de l'Élevage, de trois fermes expérimentales d'amélioration génétique (Sélibaby, Maghama, Gounguel) et de la bergerie pilote de Bénichab.

Aussi, l'amélioration de la santé et de la productivité animales ont été recherchées à travers l'introduction des techniques d'insémination artificielle et l'organisation de campagnes de vaccination annuelles. A titre d'illustration, 7,6 millions de doses de vaccin ont été administrées en 2018 contre 5 millions en 2014.

En outre, face au déficit pluviométrique enregistré, notamment en 2014 et 2017, le Gouvernement a mis en place un programme d'urgence qui a permis entre autres la vente à prix subventionné de 72. 000 tonnes d'aliment bétail.

Par ailleurs, les efforts visant à améliorer la production et la transformation des produits de l'Élevage ont connu un essor important avec le démarrage effectif de l'usine de lait de Néma, et la signature d'accords avec plusieurs investisseurs dans le domaine de l'industrie laitière et de viande.

Cette politique sera poursuivie, à travers l'amélioration de l'efficacité des services vétérinaires, le développement des services adaptés, l'intensification des productions. Dans ce cadre, une nouvelle ferme bovine intensive sera construite à Nbeikett Lahwache, les bergeries de Benichab et Kankossa bénéficieront de l'importation de caprins de race, une unité de contrôle de qualité des médicaments sera installée, 20 forages pastoraux, cinq postes vétérinaires frontaliers et 25 parcs de vaccination seront construits en 2019.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière de gouvernance territoriale, les quatre dernières années ont connu la mise en œuvre d'actions visant le parachèvement du Programme d'Éradication des Quartiers Précaires à Nouakchott, la correction des plans de lotissement à Nouakchott, le lotissement de la zone d'Aghnowdert et la mise en place d'une brigade de contrôle urbain.

Dans le cadre du Programme d'Extension et de Modernisation des Villes, les actions du Gouvernement ont concerné la poursuite et le lancement des travaux d'extension et de modernisation des villes de Boutilimit, Aleg, Boulenoir, Benichab, Sélibaby, Ouad Naga, Sangrava, BirMogrein et N'Beika.

En matière d'aménagement du territoire, la politique de regroupement a permis, au cours de la même période, de réaliser 7 pôles à Boulehrath en Assaba, à Sabhalla et à Evedjar au Gorgol, à Oum Sveya au Hodh Charghi, et à Bourat au Brakna et le lancement de 2 autres regroupements Tounewemend en Adrar et Magha en Assaba. Les pôles achevés ont été entièrement équipés en infrastructures de base (mosquées, mahadras, écoles, centres de santé et équipements commerciaux).

Le Gouvernement a aussi réalisé les monographies des wilayas du pays afin de doter les nouveaux conseils régionaux d'un référentiel indispensable pour l'élaboration des politiques de développement local.

Concernant les Bâtiments et Equipements publics, en plus de la construction du Palais International des Congrès El Mourabitoune, ces quatre dernières années ont également vu la construction, sur le budget de l'Etat, de 21 mosquées et mahadras, de 69 hôpitaux, centres et postes de santé, de 20 stades et maisons des jeunes, de 27 structures commerciales (marchés dont le nouveau marché central de Nouakchott, abattoirs, marchés de bétail), 103 unités de bureaux et résidences administratives, 7 ambassades et résidences diplomatiques, 10 structures de base pour la justice (palais, prisons) et 5 autres pour les services de sécurité.

Dans le cadre du Programme d'Accès et d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation (PAAQE), le Gouvernement a construit au titre du programme de l'année de l'Éducation en 2015, 40 écoles fondamentales, 19 collèges, 11 lycées et 2 Ecoles Normales des Instituteurs. S'y ajoutent d'autres projets de réhabilitation/construction d'écoles, collèges et lycées sur toute l'étendue du territoire national pour un montant global de 1,4 milliards d'ouguiya.

En 2019, le programme de construction de Bâtiments et Equipements Publics sera poursuivi et intensifié. Dans ce cadre, il est prévu le lancement et l'achèvement de plus de 37 projets, l'aménagement du Centre-Ville de Nouakchott et la construction du Centre Commercial d'Arafat.

En outre, le Gouvernement a lancé les concours architecturaux du siège de l'Assemblée Nationale et d'un stade de 30 000 places à Nouakchott. Il lancera aussi en 2019 la construction des sièges des conseils régionaux de toutes les régions, sauf Nouakchott et Dakhlet Nouadhibou, de 3 résidences et 3 chancelleries (Rabat, Abu Dhabi et Nianmey), la réhabilitation de 3 résidences et 3 chancelleries (Dakar, Washington et New York) ainsi que la construction de deux hôpitaux à Aleg et Sélibaby.

Les structures et les outils de l'aménagement du territoire, notamment le Schéma National d'Aménagement du Territoire et ses déclinaisons régionales, seront mis en place, en plus d'une politique de développement régional et de compétitivité territoriale et la construction de 3 nouveaux pôles de regroupement de localités dans le Gorgol(Atf), au Hodh Chargui (Beder et M'Beyet Eness) et le Trarza(Rkiz).

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

La diversification de notre économie a été au cœur de l'action Gouvernementale ces quatre dernières années. Le Gouvernement a ainsi élaboré en 2015 la stratégie nationale du développement industriel pour soutenir le secteur industriel et l'intégrer davantage à l'économie nationale. A cet effet, un cadre de concertation public/privé a été mis en place. Cette stratégie a été complétée par la stratégie nationale du commerce extérieur en 2016 dont l'objectif principal est de prendre en compte les mutations de l'environnement économique, institutionnel et sociopolitique de la Mauritanie et d'actualiser la matrice d'actions prioritaires pour la promotion des exportations et le développement économique du pays.

La politique d'intégration commerciale de notre pays s'est renforcée à travers les signatures de l'accord d'association avec la CEDEAO et la zone de libre-échange continentale (ZLECA).

Enfin, la stratégie nationale du développement du tourisme a été élaborée en 2017 dans le cadre d'une politique de diversification de l'économie nationale. A cet effet, l'offre touristique a été étendue sur tout le territoire national et soutenue par la mise en œuvre d'une vaste campagne de communication auprès des marchés potentiels. En outre, l'approche sécuritaire adoptée par notre pays ces dix dernières années a été un succès qui s'est traduit par une reprise de l'activité touristique dans le nord du pays.

En 2019, la réorganisation et la modernisation de la profession commerciale bénéficieront d'une attention particulière. Dans ce cadre, il sera procédé à la mise en place d'une véritable politique de concurrence et à la création d'une plateforme de commerce électronique.

Pour réduire la vulnérabilité du commerce extérieur face aux chocs exogènes, le Gouvernement entreprendra des actions visant le renforcement institutionnel des acteurs. Il s'attèlera au démarrage effectif du Centre International de la Médiation et d'Arbitrage de Mauritanie et à la mise en place du Centre Mauritanien pour la Promotion des Exportations.

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la stratégie industrielle, à travers l'élaboration d'un cadre programme pays avec l'ONUDI, la mise en place d'un dispositif de pilotage fondé sur le partenariat Public-Privé, le renforcement des capacités en matière de normalisation et de suivi de l'industrie, l'aménagement de zones et de domaines industriels, ainsi que la création de structures techniques d'appui au développement industriel, la valorisation du potentiel industriel, l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des entreprises, la diversification de la production industrielle et la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises du secteur. Deux autres chantiers sont prévus à savoir :

- La mise en place du code à barre industriel (préfixe pays) pour permettre l'identification et la traçabilité des produits mauritaniens
- La mise en place du registre central du commerce afin de centraliser toutes les données enregistrées par les registres locaux.

En matière de tourisme, compte tenu du contexte actuel où l'image de notre pays a été réhabilitée et de l'excellent environnement sécuritaire qui prévaut, les efforts porteront sur le développement de l'activité touristique à grande échelle et sur sa modernisation à travers la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du secteur (2017-2030). La création programmée d'une école d'hôtellerie et la mise en place d'un fonds d'appui aux entreprises touristiques, devront contribuer à cette redynamisation de ce secteur.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le cadre de ses objectifs nationaux en matière de développement des ressources humaines et d'élargissement de l'accès aux services de base, le Gouvernement a mis en œuvre une série de politiques et de réformes visant la valorisation du capital humain.

Dans le domaine de l'éducation, les efforts déployés ont visé l'amélioration aussi bien de l'offre que l'accès et la qualité de notre système d'enseignement. Ils ont porté sur le développement des infrastructures, la promotion de l'excellence et la généralisation d'un enseignement scientifique de qualité, ainsi que l'amélioration de l'efficacité et de la gouvernance du système.

A ce titre, les cinq dernières années ont connu la mise en œuvre d'un vaste programme d'infrastructures scolaires qui a permis la construction et l'équipement de 142 écoles fondamentales, 80 établissements secondaires ainsi que la réhabilitation de 98 écoles primaires et 17 établissements secondaires, en plus de l'extension de plusieurs établissements d'enseignement.

En outre, les actions de formation, la révision des curricula, le développement des établissements d'excellence, la création d'établissements pilote et le renforcement de l'enseignement des sciences, ont contribué significativement à l'amélioration de la qualité des enseignements.

En matière de renforcement de l'équité du système et d'encouragement de la scolarisation des enfants dans les zones défavorisées, des cantines scolaires ont été ouvertes ces dernières années dans ces zones, au profit de 497 025 élèves sur la période.

Le Gouvernement, entend atteindre à l'horizon 2020, les cibles définies dans le Programme National de Développement du Secteur de l'Education, notamment être en

mesure d'accueillir dans des conditions d'apprentissage de qualité 100% des enfants en âge d'être scolarisés au primaire et porter le taux d'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire de 45% à 58% et de 31% à 41% pour le second cycle.

En 2019, le Gouvernement poursuivra la politique d'élargissement de l'offre scolaire à travers la construction de 50 écoles complètes, de 45 établissements secondaires, la réhabilitation de 65 écoles, pour un coût global de 101.120.000 MRU. L'année 2019 verra aussi l'ouverture de 5 lycées d'excellence et 5 écoles d'excellence.

Concernant le manuel scolaire, 4 219 605 manuels toutes disciplines confondues ont été distribués durant la période 2014-2018, dont 1 543 000 gratuitement au profit des zones défavorisées ; 1 075 000 seront imprimés au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Les efforts en matière de formation et de gestion des enseignants et de promotion seront renforcés dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion et l'instauration d'un pilotage axé sur les résultats.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les efforts d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la gouvernance universitaires sont illustrés par la création de l'Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES), la restructuration du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS), la réforme du statut des établissements, le regroupement des écoles d'ingénieurs en un unique établissement (l'ESP).

Parallèlement, le Gouvernement a élargi l'offre de l'enseignement scientifique et technologique, à travers l'ouverture de plusieurs instituts supérieurs et la création de filières professionnelles dans les établissements existants qui se sont matérialisé par le développement des formations dans les villes :

- d'Aleg : l'Institut Supérieur des Métiers de Bâtiment, de Travaux Publics et de l'Urbanisme (ISM-BTPU),
- de Nouadhibou : l'Institut Supérieur Professionnel des Langues de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI, AN) et
- de Zouérate : Institut Supérieur des Métiers de la Mine (IS2M).

L'année 2019 verra l'opérationnalisation des structures créées comme l'AMAQ-ES et le Haut Conseil de Recherche Scientifique et de l'Innovation(HCRSI) qui seront dotées de moyens leur permettant d'accomplir leurs missions. Elle verra aussi l'achèvement des travaux de construction de toutes les composantes du campus universitaire.

Les travaux de construction d'une nouvelle université à Tidjikdja devront démarrer en 2019. Les actions de développement et de consolidation des écoles doctorales se poursuivront, pour répondre aux exigences de l'excellence.

Les efforts visant la promotion et le développement de la recherche scientifique, seront poursuivis et renforcés à travers la mise en place d'une stratégie mettant l'accent sur des domaines prioritaires pour le développement du pays.

Les efforts visant à permettre aux établissements d'enseignement supérieur de saisir les opportunités qu'offrent les TIC pour développer les moyens d'enseignement seront renforcés. Dans ce cadre, seront lancés, en priorité, la mise en place d'un réseau national

d'éducation et de recherche ainsi qu' un système d'information intégré permettant la gestion de ces établissements, en se basant sur un identifiant unique et sécurisé de l'étudiant. L'investissement total, pour la modernisation de l'enseignement supérieur par le numérique, dans le cadre de ces projets, dépassera 200 millions MRU.

S'agissant de l'enseignement originel, les efforts ont porté sur sa promotion à travers l'amélioration de son cadre légal et l'établissement de passerelles entre le système éducatif moderne et cet ordre d'enseignement. Dans cette optique, une attention particulière a été accordée à l'Université Islamique d'Aioun où le Master est désormais ouvert. En outre, l'ISERI a bénéficié d'une restructuration à la faveur de laquelle le système LMD y a été introduit.

Dans le domaine de l'alphabétisation, la stratégie nationale a été actualisée et le nombre des classes d'alphabétisation a atteint 1.450, ce qui a permis d'alphabétiser 35.875 personnes et 42 mahadras pilotes ont été ouvertes dans les zones défavorisées.

Pour formaliser la formation des oulémas dans un cadre de tolérance qui préserve les acquis et le savoir-faire de nos Mahadras, le Gouvernement ouvrira l'année prochaine un nouveau centre public de formation des oulémas à Akjoujt.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le programme de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République accorde une place de choix à la santé de nos populations. Le Gouvernement a donc inscrit l'amélioration des conditions sanitaires des populations au cœur de ses priorités. Au cours des quatre dernières années, en plus des services traditionnellement offerts par notre système de santé, la fourniture de services de qualité à des prix abordables aux citoyens dans des spécialités comme les maladies hépatiques, l'oncologie, les urgences et la cardiologie a été instaurée.

En matière de renforcement des infrastructures et d'équipements, les efforts ont porté, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, sur l'acquisition de 47 ambulances médicalisées, 30 véhicules tout-terrain, la construction et l'équipement des hôpitaux de Nouadhibou, de Kiffa, et de Boghé, l'extension de l'hôpital Cheikh Zayed et du Centre National des Spécialités, la construction et l'équipement de 14 Centres de santé, la construction de 100 postes de santé, la construction et la mise en marche de 14 centres de dialyse et l'extension de l'Ecole Nationale de Santé Publique de Nouakchott.

Afin de garantir au citoyen l'accès à un médicament de qualité et lutter contre la vente frauduleuse des médicaments, le Gouvernement a confié à la CAMEC le monopole de l'importation de cinq spécialités de médicaments qui représentent 70% de l'approvisionnement du marché et la loi pharmaceutique a été révisée.

En matière de réformes et de gouvernance du secteur, le Gouvernement a effectué la revue à mi-parcours du Plan National de Développement de la Santé (PNDS), a élaboré la politique nationale de santé à l'horizon 2030 et a préparé la deuxième phase du PNDS 2017-2020.

Pour améliorer le fonctionnement des structures sanitaires et la qualité des soins, le Gouvernement a recruté au cours des quatre dernières années 2.153 professionnels de santé.

Les efforts visant à combler les déficits en ressources humaines au niveau des formations sanitaires, notamment celles de base, seront poursuivis. Dans ce cadre, il est prévu, en 2019, le recrutement de plus de 500 fonctionnaires (médecins spécialistes, généralistes, techniciens supérieurs de santé, sage-femme et infirmier médicaux sociaux), l'élaboration du plan stratégique de développement des ressources humaines, la réactualisation et la mise en œuvre du plan directeur de la formation continue du personnel et l'élaboration et l'adoption d'un répertoire opérationnel des métiers, emplois et compétences à tous les niveaux.

En matière d'infrastructures et d'équipements, le Gouvernement poursuivra ses efforts à travers l'achèvement des travaux de construction et la mise en service de l'hôpital de Néma, de l'institut d'hépatologie, du Centre National de Cardiologie avant la fin de cette année, la rénovation et l'extension du centre hospitalier de l'amitié, du centre de dialyse et du service de maladies infectieuses au centre hospitalier national(CHN) de Nouakchott en 2019 ainsi que l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de l'Hôpital d'Atar, la construction de l'hôpital de Ouadane, la construction/réhabilitation de 41 structures de santé (Postes de santé et Centre santé) dans différentes wilayas du pays et l'acquisition de nouveaux équipements pour l'hôpital de l'Amitié, l'acquisition de véhicules et équipements pour la surveillance épidémiologique.

L'année 2019 verra également le lancement du processus d'acquisition des équipements au profit du service de l'imagerie médicale du Centre Hospitalier de Nouakchott dont une IRM ainsi que d'un Accélérateur pour le Centre National d'Oncologie.

Les perspectives en matière des réformes du secteur comportent la révision de la Carte sanitaire en vue de lui donner une forme juridique précise et obligatoire, l'élaboration du code national de santé publique, la mise en application d'une tarification harmonisée des prestations de soins et l'élargissement de l'assurance maladie aux employés du secteur privé.

S'agissant de l'accès au médicament et consommables de qualité, les mesures et réformes suivantes seront mises en œuvre : la révision du cadre légal afin de l'adapter davantage à l'exercice de la Pharmacie, l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de gestion des approvisionnements et des stocks de médicaments et produits pharmaceutiques, la révision, l'adoption, et la mise en œuvre d'une tarification harmonisée des médicaments et consommables essentiels, ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale de communication en matière de santé.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

La politique du Gouvernement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est conduite conformément aux orientations et objectifs fixés par la stratégie nationale pour le développement du secteur, adoptée en 2015 et qui vise l'accès à l'eau potable pour tous à l'horizon 2030.

La mise en œuvre de cette stratégie au cours de la période 2014-2018 s'est faite à travers la réalisation de plusieurs programmes et d'importants projets d'investissement qui ont permis d'élargir l'accès des populations à l'eau potable et de faire passer le taux d'accès à plus de 70% en 2018.

La période 2014-2018 a été marquée par le lancement et l'exécution d'importants projets structurants d'alimentation en eau potable. Dans ce cadre, l'année 2018 a vu

l'achèvement des travaux des projets de distribution d'eau à Nouakchott, ce qui a permis de réaliser un réseau de 1460 km desservant plus de 65 000 ménages, l'axe Nord du Projet Dhar de Néma qui alimente les villes de Néma, Timbédra, Amourj et le premier module de l'usine de dessalement de l'eau de mer à Nouadhibou d'une capacité de 5 000m³ par jour d'eau potable dans le cadre d'un projet global de 15 000 m³ par jour. Le coût de réalisation des projets d'investissement sur la période 2014-2018 est évalué à 20 milliards MRU.

En matière d'assainissement, les travaux du projet visant à drainer les eaux pluviales de à Nouakchott sont achevés. Ce projet, devra résoudre définitivement le problème des inondations pendant la saison des pluies dans la ville de Nouakchott qui ont constitué une menace pour la viabilité de certains quartiers de la ville.

Par ailleurs, conformément à la Politique Nationale de l'Assainissement, le Gouvernement a mis en œuvre la politique de promotion de l'assainissement autonome auprès des ménages à travers l'approche Assainissement Totale Piloté par les Communautés(ATPC) et la réalisation de latrines dans les lieux publics (école, centre de santé, etc.). En milieu urbain, des schémas directeurs ont été élaborés, préconisant des ouvrages d'assainissement collectif dans les différents centres urbains.

En milieu semi urbain et rural, la mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le Gouvernement a permis en 2018, l'achèvement et la mise en exploitation de 130 adductions d'eau engagées dans le cadre d'importants programmes comme le Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER), dans les Wilayas du Gorgol, du Brakna et du Tagant, le programme d'accès universel aux services de base, le projet de renforcement de la production et de la distribution des villes de Nouadhibou, Atar, Kiffa, Tidjikdja, Rosso, Guérou, Boghé et Koubenni ainsi que le projet d'alimentation des localités situées entre Guimi et Tachott à partir de Magtaa Lahjar.

L'année 2019 verra, en milieu rural, l'achèvement de plus de 400 adductions d'eau potable et l'achèvement ou le lancement en milieu urbain de :

- la seconde phase du projet du réseau de distribution de Nouakchott couvrant les quartiers Soukouk, Hey saken, zone de Tarhil et certaines zones de Dar naim,
- l'achèvement de l'axe Sud du projet Dhar alimentant les villes d'Addel Bagrou et Amourj,
- le lancement de la phase 2 du projet Dhar concernant les travaux d'équipement, de transport et de distribution d'eau pour les villes d'Aioun et de Djiguenni,
- l'achèvement des travaux du lot 2, et la poursuite des lots 3 et 5 du projet Aftout Chargui et
- l'achèvement des travaux de renforcement du champ captant de la ville de Kiffa, à partir de Nekatt qui produira une quantité supplémentaire de plus 2400 m³ par jour.

Ces travaux permettront l'alimentation en eau potable de 300 000 habitants en milieu rural, tous les quartiers périphériques des grandes villes ainsi que 80 % de la population urbaine à l'horizon 2020.

Concernant l'étude de l'AEP nord, dont l'objectif est de fournir de l'eau potable aux zones du nord (Akjoujt, Atar, Nouadhibou et Zouerat), l'avant-projet sommaire (APS) et l'avant-projet détaillé (APD) ont été réalisés et le dossier d'appel d'offre y afférent est en cours.

En matière de gouvernance du secteur, il est prévu la mise en œuvre de plusieurs mesures portant sur le renforcement des capacités et l'amélioration de la performance des opérateurs publics du secteur, notamment la SNDE et l'ONSER, à la suite de diagnostics techniques et financiers, qui serviront de base pour fixer des indicateurs de performance précis.

Le Gouvernement continuera, conformément aux orientations arrêtées dans le cadre de la stratégie sectorielle, la mise en œuvre des programmes et projets visant l'amélioration de la connaissance des ressources en eau, la maîtrise des eaux de surface et le renforcement des capacités institutionnelles des entités en charge du secteur. Il réactualisera la stratégie de développement du secteur et élaborera le plan d'investissement pour la période 2019-2021.

S'agissant de l'accès des populations à l'habitat décent, le Gouvernement a poursuivi et achevé la construction de 650 logements économiques à Zouerat, et Chami et 148 logements sociaux en zone de recasement au profit des familles sinistrées de la « kebbas du wharf ».

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité, le Gouvernement a viabilisé et distribué gratuitement plus de 260 000 parcelles dont 141 200 à Nouakchott. Parallèlement à ces actions, 31.586 parcelles d'habitation ont été aménagées et viabilisées et les procédures de mise en vente y afférentes enclenchées.

En termes de perspectives, l'habitat et l'urbanisme connaîtront des réformes majeures visant à compléter les dispositifs législatifs et réglementaires à travers l'élaboration et l'adoption des textes d'application du Code de l'Urbanisme, l'élaboration et l'adoption des Schémas de Développement et d'Aménagement Urbain de quatre nouvelles villes et des plans locaux d'urbanisme de 4 Moughataas à Nouakchott.

En outre, le Gouvernement élaborera une Stratégie Nationale de l'Habitat, valorisant les matériaux de construction locaux et adossée à un cadre adéquat de financement. A cet effet, un projet pilote de construction de 100 logements sociaux en matériaux locaux sera lancé à Rosso et à Chami.

L'Agence Tadamoun a achevé en 2017 le programme de construction de 706 logements décents au profit des habitants des quartiers pauvres de la banlieue de Nouadhibou.

Durant la période 2015-2018 et dans le cadre du soutien du pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées, le Gouvernement a vendu à prix subventionné plus de 320 000 tonnes de produits alimentaires de première nécessité à travers 1708 boutiques Emel. S'ajoute à cela, la vente, également à prix subventionné, de 4.364 tonnes de vivres, en moyenne annuellement, dans les zones périphériques de Nouakchott au titre de l'opération Ramadan.

Parallèlement, près de 30 000 tonnes de vivres ont été distribuées gratuitement aux populations à faible revenu et celles victimes des effets néfastes des aléas climatiques.

Le Gouvernement met annuellement en place un programme de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée en faveur des enfants en bas âges et des femmes allaitantes à travers l'ouverture de 500 centres de nutrition communautaires en moyenne par an.

Dans le cadre des activités de lutte contre la pauvreté, la Société Nationale de Distribution des Poissons (SNDP) a distribué au cours des huit premiers mois de cette année plus de 6300 tonnes au profit des populations pauvres à titre gratuit ou à des prix symboliques de 5 MRU/kg. Cette opération est en phase d'être généralisée sur l'ensemble du territoire national. Actuellement, 182 points de vente ont été installés dans plusieurs Moughataas du pays en plus de la construction de plates formes de stockage dans les wilayas du Gorgol, du Tagant, de Dakhlet Nouadhibou et de l'Assaba et de l'augmentation des capacités de stockage de Nouakchott.

En outre, la situation alimentaire des populations fait l'objet d'un suivi régulier à travers la conduite des enquêtes sur la situation alimentaire des ménages et les missions d'alerte précoce et d'identification des zones à risques.

En matière de renforcement de la résilience des populations vulnérables face aux chocs, 658 microprojets de sécurité alimentaire ont été mis en œuvre pour améliorer la production et la productivité de ces populations, pour un montant de 95,1 millions MRU.

En 2019, le Gouvernement poursuivra avec vigueur les actions de routine, visant le maintien du pouvoir d'achat des populations pauvres et l'assistance aux populations en insécurité alimentaire, à travers l'approvisionnement des boutiques EMEL en denrées alimentaires à prix subventionné, l'organisation, en cas de besoin, de secours d'urgence aux populations victimes de sinistres, la réalisation des microprojets communautaires de sécurité alimentaire, l'ouverture de Centres d'Alimentation Communautaire (CAC) à Nouakchott et à l'intérieur du pays et le suivi de la situation alimentaire des ménages vulnérables.

En plus des activités régulières susmentionnées, l'année 2019 verra le lancement d'un important programme de renforcement de la résilience pour la réduction de la vulnérabilité des populations rurales aux chocs exogènes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour permettre aux citoyens d'être en mesure de tirer profit des fruits de la croissance économique, les pouvoirs publics misent sur les formations qualifiantes et donnant accès à l'emploi, à l'insertion dans la vie active et aux activités génératrices de revenus.

S'agissant de la Formation technique et professionnelle, la stratégie adoptée se fixe comme objectif, d'améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, à travers la formation d'une main d'œuvre qualifiée répondant à la demande et aux besoins des individus en proposant des cursus de formation valorisants.

A ce titre, les dernières années ont vu l'extension et la réhabilitation de 7 établissements de formation technique et professionnelle (Ecoles d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Aioun, de Kiffa, de Sélibaby, de Nouakchott, de Boghé, de

Néma et de Kaédi) et l'acquisition de plusieurs lots d'équipements au profit des différents établissements.

Ainsi, 645 formateurs et encadreurs pédagogiques et administratifs ont bénéficié d'une formation entre 2014-2018 dont 45 en 2018, en plus de la conception et l'élaboration de 90 curricula pour divers niveaux de formation. Sur la même période, les établissements de formation technique et professionnelle, ont accueilli 14.711 élèves dont 7.176 au cours de l'année scolaire 2017-2018. Elles ont également mis sur le marché de l'emploi 9.035 diplômés dont 2.360 en 2018.

Le fonds d'appui à la formation technique et professionnelle (FAP-FTP) a financé 464 actions de formation au profit de 9.111 jeunes dans différents métiers en formation qualifiante de courte durée dont 1080 en 2018.

En 2019, les actions porteront sur l'extension et la diversification de l'offre de formation, l'amélioration des compétences techniques des ressources humaines notamment celles des formateurs, la révision des curricula en vue de leur adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, l'accueil au sein des établissements de formation technique et professionnelle de 7.209 élèves au cours de l'année scolaire 2018-2019, le financement de formations de courtes durées au profit d'environ 1.000 jeunes et l'identification des besoins en formation de 900 entrepreneurs.

Pour la mise en œuvre de la politique de l'emploi, les pouvoirs publics ont engagé une nouvelle dynamique pour la promotion de l'emploi. Les études relatives à la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'emploi et d'un système d'information sur le marché du travail sont en cours.

Au plan institutionnel, l'année 2019 connaîtra la transformation de la lettre de mission de l'ANAPEJ en un Contrat programme triennal Etat/ANAPEJ. Cette réforme devra donner à l'agence l'autonomie nécessaire à son action et à l'Etat les moyens d'évaluer l'efficacité de son action et son impact réel sur l'emploi des jeunes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le domaine de la protection sociale, la prise en charge et l'assistance des malades indigents ont coûté au budget de l'Etat ces quatre dernières années, la somme de 235.704.000 MRU au profit de 32.853 malades pris en charge totalement ou partiellement assistés financièrement au niveau des structures hospitalières nationales ou évacués à l'étranger.

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée aux personnes handicapées se traduisant par le recrutement de 100 diplômés handicapés, la distribution de 6.924 aides techniques, l'octroi d'une aide financière mensuelle au profit de familles ayant des enfants polyhandicapés et l'augmentation de la subvention annuelle accordée à plus de 40 ONG travaillant dans ce domaine.

Cet effort sera poursuivi et renforcé au cours de l'année 2019 par la prise en charge des malades indigents, l'offre de plus d'aides techniques en vue d'améliorer l'autonomie fonctionnelle des personnes handicapées, la mise en place des conditions préalables à l'opérationnalisation de la carte d'handicapé et l'application de la réglementation en matière d'accessibilité ainsi que l'élargissement de l'offre de formation spécialisée notamment pour les enfants autistes.

En matière de promotion féminine, les réalisations ont concerné la mise en place du mécanisme de mise en œuvre de la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre, la formation qualifiante de plus de 1463 femmes chefs de ménages et filles issues de la déperdition scolaire, l'octroi de prêts sans intérêt à 1721 coopératives féminines pour un montant total de 28.951.700MRU, en plus de l'organisation de caravanes de sensibilisation sanitaire, nutritionnelle et éducative dans 52 communes rurales prioritaires.

Au cours de l'année 2019, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des élues, l'élargissement de la capacité d'accueil des centres de formation féminine, l'octroi de plus de prêts sans intérêt au profit de 400 nouvelles bénéficiaires, la fourniture d'intrants au profit de 600 femmes, la mise à disposition d'espaces sécurisés d'autonomisation au profit de 5250 femmes et filles ainsi que la poursuite des campagnes de sensibilisation contre la violence à l'égard des femmes.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille, on enregistre l'encadrement et la formation de 1090 éducatrices et animatrices villageoises, la réfection et l'équipement de 20 jardins d'enfants publics, la mise en place d'un dispositif de protection des droits de l'enfant dans 12 wilayas, l'accueil et l'insertion de 4546 enfants en situation difficile, en plus du traitement de 6138 cas de conflits familiaux à l'échelle nationale et la sensibilisation de milliers de femmes enceintes et allaitantes sur les bonnes pratiques en matière de nutrition et d'éducation parentales.

En termes de perspectives, les mois prochains verront l'aboutissement du processus d'actualisation du Code du Statut Personnel, le renforcement du mécanisme de résolution des conflits familiaux, et l'intensification des campagnes de sensibilisation sur les violences contre les femmes et les naissances rapprochées.

En outre, il sera procédé à l'actualisation de la stratégie nationale de protection de l'enfant et de la politique nationale de l'enfant, à l'opérationnalisation du dispositif de protection dans toutes les wilayas, au renforcement de la base de données sur les enfants en situation difficile et à leur prise en charge, en plus de la formation de 300 acteurs dans le domaine de protection de l'enfance et de 260 éducatrices, la construction de 34 jardins d'enfants publics, l'intensification des campagnes de sensibilisation contre le mariage des enfants mineurs, la vulgarisation du code de protection de l'enfant et le renouvellement du parlement des enfants.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Les programmes mis en œuvre par l'Agence Tadamoun ont permis la réalisation des actions destinées à améliorer les conditions de vie des populations pauvres ou victimes des séquelles de l'esclavage. Il s'agit notamment de la construction et l'équipement de 62 écoles fondamentales complètes dont 54 achevées et 20 réalisées en 2018, la construction et l'équipement de 10 collèges dont 5 réalisés en 2018, la construction et l'équipement de 2 cantines scolaires.

Afin de renforcer l'accès aux soins, l'Agence Tadamoun a, au cours de la même période, réalisé la construction de 87 postes de santé dont 61 achevés et équipés, et 26 en cours de construction. Par ailleurs, dans le cadre de son programme d'appui à l'agriculture, elle a réalisé 18 barrages, dont 4 en 2018, aménagé 11 périmètres agricoles totalisant 800 ha, construit un chenal de 4 Km permettant l'irrigation de 1500 ha profitant à 5.846 personnes.

En matière de renforcement de l'accès à l'eau potable, l'Agence a également réalisé 49 forages, dont 8 en 2018, et 36 systèmes d'adduction d'eau potable, dont 13 en 2018.

En outre, elle a contribué au renforcement des moyens de production, à travers la distribution de 6 730 charrues à traction animale, de 2 500 Tricycles et 202 moulins à grain.

En 2019, Tadamoun se fixe comme objectifs : l'achèvement de 8 écoles complètes, la construction et l'équipement de 12 nouvelles écoles complètes, l'achèvement, la construction et l'équipement de 72 structures de santé de base .

En ce qui concerne les actions destinées à l'appui de la jeunesse issue des milieux défavorisés, Tadamoun prévoit la réalisation à Nouakchott de 3 nouveaux stades et de 2 maisons de jeunes ainsi que la réhabilitation de l'arène de lutte de Sebkhah et du Stade du Ksar.

S'agissant du programme « Tekavoul », Tadamoun a distribué 198. 212 .902 MRU au profit de 22. 591 ménages les plus pauvres au niveau des moughataa de M'Bout (Gorgol), Kankoussa et Barkeol (Assaba), Selibabi, Ghabou et OuldYengé (Guidimakha).

Le programme National « Tekavoul » se poursuivra à travers la distribution de 278. 106.963 MRU au profit de 30.929 familles pauvres dans les moughataa de M'Bout (Gorgol), Kankoussa et Barkeol (Assaba), Selibabi, Ghabou et OuldYengé (Guidimakha), Tintane et Koubeni (Hodh El Gharbi) avant de l'étendre aux populations les plus pauvres au niveau des moughatta d'Amourj et de Djigueni (HodhChargui), d'Aleg (Brakna) et de R'Kiz (Trarza).

Concernant le secteur de la jeunesse et des sports, la Stratégie Nationale de la Jeunesse des Sports et des Loisirs (SNJSL), élaborée de manière participative, a permis d'impulser les activités aussi bien au niveau des réformes et actions institutionnelles qu'au niveau des infrastructures socio-éducatives et sportives.

Dans ce cadre, les stades de Sélibabi et de Zouerate, les maisons des jeunes de Néma, Zouerate, de Kaédi, d'Akjoujt, de Nouadhibou, de F'derick et de Tintane, qui ont coûté 137.250.000 MRU, ont été construits et le Complexe Olympique sera réceptionné cette année après sa rénovation.

Le Stade Cheikha Ould Boidiya dont la capacité a été portée à 8500 places avec un coût de 50.000.000MRU, a été réceptionné en 2018. Les DAO de réhabilitation des stades de Dar Naim, de Riyadh, de Teyarett et d'Arafatt ainsi que les DAO de maisons de jeunes et stades types pour les Moughataas ont été réalisés en 2018.

Grâce à ces efforts et à l'engagement du Président de la République, la position de notre pays dans le classement FIFA s'est nettement améliorée ces dernières années et l'équipe nationale s'est qualifiée à deux reprises au CHAN et vient de se qualifier brillamment pour la première fois de son histoire à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations.

Les efforts d'encadrement et de sensibilisation des jeunes en vue de leur autonomisation, de leur insertion et de leur protection contre les fléaux de l'extrémisme violent, de la drogue et de la criminalité transfrontalière, seront poursuivis et renforcés.

En matière d'infrastructures, le programme de 2019 comporte la construction de terrains de jeux au niveau de Tichitt, Ajar, Hamod, Hassi Chegar, Kobeni, Ouadane, Tachott, M'Bout, la réception des maisons des jeunes d'Aioun, Kiffa, Sélibabi, Aleg, Rosso, Atar et des stades de Néma, de Selibabi, d'Aleg, d'Akjoujt, de Tidjikja Boghe et de Kiffa, en plus de la dotation des maisons des jeunes en équipements nécessaires à leur fonctionnement.

Il est également prévu l'organisation d'activités sportives et de loisirs d'envergure à l'échelle nationale (Journée Nationale du Sport et Colonie de vacances).

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement s'est focalisé, ces dernières années, sur la consécration de notre sainte religion, l'Islam, comme religion du peuple et de l'Etat et sur la valorisation de notre patrimoine culturel dans toute sa diversité et sa richesse.

Dans le domaine des affaires islamiques, les efforts ont porté sur la traduction dans les faits de la priorité accordée par son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz à la protection de la société mauritanienne contre les dangers de la radicalisation et de l'extrémisme à travers la préservation de notre système d'enseignement originel et la formulation et la vulgarisation d'un discours islamique éclairé à même de mettre à l'abri une jeunesse exposée aux risques et tentations inhérents à la mondialisation.

Par ailleurs, un Mouçhaf mauritanien a été édité et diffusé pour la première fois, en plus de l'organisation de plusieurs concours régionaux et internationaux et l'instauration d'un forum islamique annuel sous le haut parrainage du Président de la République. S'ajoute à cela l'amélioration significative de la situation matérielle des Imams à travers la poursuite de l'octroi de salaires mensuels à 800 d'entre eux et l'assistance annuelle à près de 8000 autres.

En outre, les conditions d'exercice des activités culturelles ont fait l'objet d'une attention particulière qui s'est traduite par la construction de 36 nouvelles mosquées et la mise en place d'un mécanisme de nature à rapprocher le service du pèlerinage des candidats à l'accomplissement de ce cinquième pilier de l'Islam, tout en garantissant l'équité dans la sélection des candidats et la réduction des coûts et délais administratifs.

L'année 2019 verra l'impression et la diffusion du Mouçhaf mauritanien selon la lecture de Qaloun, la construction de la Grande Mosquée de Nouakchott et d'une série de mosquées à l'intérieur du pays, l'ouverture de 18 Mahadhras pilotes dans les zones défavorisées, la réhabilitation et l'équipement du Centre de Formation Professionnelle des Mahdhras, l'équipement et l'ouverture d'une Mahdhra au sein du Complexe Islamique Mauritanien au Niger, l'organisation du concours régional pour l'obtention du Prix du Président de la République pour la récitation du Saint Coran, l'organisation de 5 séminaires scientifiques en collaboration avec l'Association des Imams et Oulemas de Mauritanie et l'envoi, dans le cadre du programme de Ramadan, de 50 missions scientifiques et de prêches en Afrique, en Europe et aux Amériques.

Dans le domaine de la culture, les efforts du Gouvernement se sont concentrés, ces dernières années, sur la redynamisation de ce secteur vital, et la valorisation de ses énormes potentialités, en faveur de la promotion de l'unité et de la cohésion sociale, à travers le renforcement de notre identité nationale riche de sa diversité et fondée sur les valeurs largement partagées par tous les mauritaniens.

À cette fin, de nombreuses formations ont été organisées dans les domaines du patrimoine, des bibliothèques, du traitement des manuscrits, de l'artisanat, du théâtre, de la diffusion de la culture des droits de l'homme et de la paix ainsi que l'édition de plusieurs ouvrages et traductions d'autres relatifs à la culture mauritanienne.

C'est dans cet élan que s'inscrit l'organisation du festival des villes anciennes sur l'initiative de Son Excellence Monsieur le Président de la République qui tient à présider, à chaque fois, personnellement ses activités, dans le but de préserver notre patrimoine culturel, de valoriser nos anciennes villes et de relier notre présent à notre glorieux passé.

C'est dans ce cadre qu'intervient le parrainage officiel et effectif de son Excellence Monsieur le Président de la République de la 8^{ème} édition du festival des Villes anciennes qu'abrite actuellement Oualata.

En matière d'infrastructures culturelles, les réalisations ont porté sur la construction d'espaces culturels dans les trois Wilayas de Nouakchott.

Les efforts visant la sauvegarde des manuscrits ont permis la numérisation de plus de 334 manuscrits des collections de l'Institut Mauritanien de Recherche et de Formation dans le Domaine du Patrimoine Culturel et des bibliothèques privées, en plus de l'acquisition de copies numériques de plus de 250 œuvres manuscrites d'auteurs mauritaniens auprès de la Bibliothèque Nationale de Paris et de la Bibliothèque Ahmed Baba Toumboucti .

Le Gouvernement s'emploiera à renforcer et à approfondir ces acquis à travers la mise en place des mécanismes nécessaires pour la sauvegarde, l'inventaire, la conservation et la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Tels sont les principaux éléments du bilan des réalisations enregistrées au cours des quatre dernières années et l'essentiel des perspectives sur lesquelles l'action du Gouvernement sera axée.

Je tiens à rappeler ici que l'action du Gouvernement s'inscrira dans la dynamique des efforts soutenus déployés en vue de la mise œuvre de la vision de son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz pour bâtir un Etat moderne et une société aussi bien enracinée dans ses valeurs civilisationnelles qu'ouverte sur le monde.

Fort de l'adhésion, maintes fois renouvelée à cette vision, par les mauritaniennes et les mauritaniens, nous réaffirmons notre ferme conviction que la continuation dans cette voie constitue un gage pour la stabilité et le progrès de notre pays.

C'est ici l'occasion pour moi de vous demander, honorables Députés, de soutenir ce programme axé sur le renforcement des acquis précieux des années écoulées et la mise en place des conditions d'un nouvel élan vers plus de progrès, de prospérité et de stabilité pour notre pays.

Aussi, ai-je l'honneur d'engager, conformément à la constitution, la responsabilité du Gouvernement sur la base du présent programme dont le financement des actions

programmées au titre de l'année prochaine est déjà inscrit dans le projet de loi de finances initiale 2019 soumis à votre auguste Assemblée pour approbation.

"

"

.

.